



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana – Fandrosoana

MINISTERE DE L'ENERGIE, DE L'EAU ET DES HYDROCARBURES

TERMES DE REFERENCE

Comité de Suivi (Structure Centrale de Coordination)

I-Contexte général

Le Ministère de l'Énergie, de l'Eau et des Hydrocarbures assure la mise en œuvre du Contrat de performance à partir des cinq (05) axes stratégiques et les plans d'actions qui en découlent. Il est le responsable des actions et du suivi des interventions et veille à la coordination de toutes activités concernant le secteur Eau, Assainissement et Hygiène (EAH).

À cet effet, la Structure de Coordination Centrale (SCN) a été mise en place et dans le cadre de son opérationnalisation, le Comité de Suivi des plans d'actions a été créé également pour chacun des axes stratégiques.

Cette initiation permet d'atteindre à temps et en indicateurs vérifiables pour cette année 2019 les objectifs décrits dans le Contrat de performance, ce qui nous permet également d'appuyer et d'encourager les leads et Co-leads au niveau des régions dans la capitalisation, l'identification et la collecte de toutes les actions relatives au secteur EAH ainsi que les bénéficiaires ayant accès à des nouvelles infrastructures ou autres activités de sensibilisation.

II- Objectif global

La mise en place du Comité de Suivi a pour objectif d'interpeler les leads et Co-leads dans la mise en œuvre des actions prioritaires et dans la collecte de toutes les réalisations effectuées.

III. Les objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques visent à :

- Échanger des informations sur l'évolution des actions de chaque axe ;

- Accompagner les leads et Co-leads dans un rythme régulier dans les collectes de données de chaque axe ;

IV- Rôles du Comité de Suivi

Le Comité de suivi est présidé par le Secrétariat permanent. Il a pour mission d'assurer l'efficacité et la qualité de la mise en œuvre du programme de travail annuel (PTA) du secteur EAH.

Le Comité de suivi se réunit au moins une fois par bimestre et en tant que de besoin, quant au sous-Comité par axe, il se réunit une fois par mois.

Le Comité de suivi a pour rôle de :

- ✓ Animer et Sensibiliser les leads et Co-leads régionaux pour l'exécution de ses tâches
- ✓ Plaidoyer et interpeler les ressources nécessaires pour les besoins du secteur
- ✓ Examiner et évaluer mensuellement la mise en œuvre des activités et les progrès réalisés pour atteindre les objectifs prévus, Il tient compte des données financières, les indicateurs spécifiques des activités, y compris la progression et les facteurs de blocages de la valeur des indicateurs de résultats et les valeurs cibles quantifiées,
- ✓ Examiner les problèmes ayant un impact sur la réalisation des actions et/ou assurer le suivi des actions menées à la suite des recommandations ;
- ✓ Discuter et améliorer le plan de suivi et évaluation, les indicateurs du secteur EAH.

V- Structure du Comité de Suivi et Organisation

- Les membres du Comité de Suivi dans chaque axe d'actions EAH sont constitués par des représentants du Ministère et des partenaires ;
- La Direction de la Coordination Interne et du Suivi Évaluation et la Direction du Système d'Information du Ministère sont les directions responsables de la collecte et la compilation des données et des informations ;
- Quant à l'organisation, les membres du Comité de Suivi désignés par axe chargeront d'organiser leur travail respectif selon les disponibilités des membres.

VII-Résultats attendus

À l'issue de l'opérationnalisation du Comité de Suivi :

- Les résultats, les données et les informations par axe sont obtenus et reçus à temps ;
- Les membres du Comité de Suivi, les Leads et Co-leads s'opèrent en synergie afin d'atteindre les objectifs fixés d'ici 2023 selon le Contrat de Performance ;
- Le circuit d'informations et la remontée de données sont facilités.